

2022-23

Rapport Annuel Durabilité

Mieux nourrir
Mieux produire
Mieux vivre

Application de l'Article 29 de la loi Énergie Climat



Edito par Michel Chabanel

A la suite de sa prise d'indépendance, Cerea Partners a redéfini sa thématique d'investissement autour de 3 piliers : *Mieux nourrir*, *Mieux produire*, *Mieux vivre* - afin de contribuer à une économie plus vertueuse et bas carbone.

Cette année nous souhaitons aller encore plus loin dans la transparence de notre démarche et le suivi de nos actions dans un contexte d'accélération de la réglementation sur la finance durable.

Piloter l'impact de nos investissements doit se traduire par la mesurabilité.

C'est pourquoi, nous avons établi des indicateurs de durabilité en lien avec nos trois piliers.

Début 2023, Cerea Partners a officiellement lancé une « phase de réflexion sur l'Article 9 » du Fonds Cerea Capital III avec comme objectifs d'étudier l'éligibilité des investissements à date sur leur contribution positive à répondre à la définition SFDR de l'investissement durable.

Les équipes de Cerea Partners sont intimement convaincues de la création de valeur qui résulte de la mise en place et de l'application d'une stratégie RSE. Pour cela, elles travaillent conjointement avec les dirigeants et les actionnaires de ses participations afin de les accompagner dans leur transformation.

Au travers d'une étroite collaboration, nous challengeons en permanence les organisations en place afin de les améliorer et d'adopter le modèle le plus vertueux.

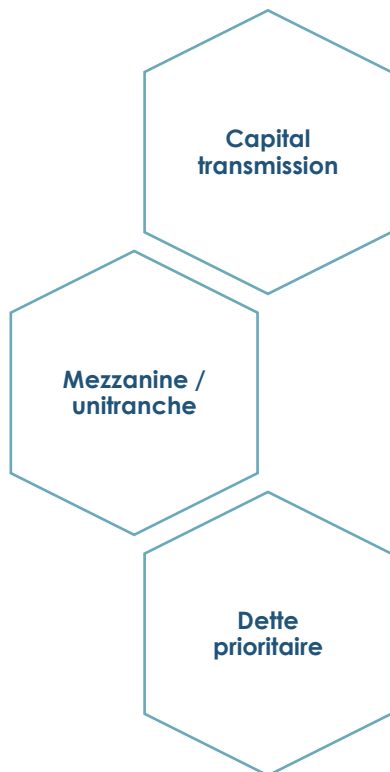
Cette année, nous sommes heureux de vous présenter les avancées du déploiement de notre stratégie d'investissement ainsi que les actualités ESG des participations du portefeuille Cerea Partners.

Bonne lecture !

Michel Chabanel - Président

Cerea Partners Investisseur spécialisé dans l'Univers de l'Agroalimentaire

Créée en 2004, Cerea Partners est une société de gestion française indépendante agréée AIFM par l'AMF qui s'adresse au marché du financement des PME et ETI de l'Univers de l'Agroalimentaire.



*La prise en compte des critères ESG couvre les fonds CC II, CD II, CM III et les fonds en cours de levée à savoir CM IV, CD III et CC III au 30 juin 2023.

Faits marquants 2022-2023

1 Empreinte carbone - scope 3 inclus - des portefeuilles Cerea Partners*

- Identifier les postes d'émissions les plus importants
- Inciter à définir des plans de décarbonation
- Construire la cartographie des risques et enjeux climat du portefeuille Cerea

2 Structuration de l'ESG

- Piloter la réalisation des objectifs ESG et le suivi des KPIs
- Continuer à accompagner la dynamique ESG des entreprises via le benchmarking ESG
- Faciliter les reportings réglementaires : PAI SFDR, Taxonomie, LEC Article 29

3 Amélioration de l'outil de notation ESG

- Rendre moins sensible aux divergences d'interprétation
- Intégrer le pilier « Biodiversité »
- Intégrer les différentes vérifications à effectuer liée à la Règlementation SFDR

4 Cartographie Climat & Biodiversité

- Identifier les principaux risques et enjeux climat et biodiversité des futures participations
- Sélectionner des indicateurs de suivi pertinents
- Sensibiliser et dialoguer avec les entreprises

5 Transparence des publications

- Rapport Article 29 LEC & ESG 2022-2023

* Fonds concernés : CC II, CC III, CM III, CD II

Sommaire

1	Politique d'Investissement Durable	
1.1	Stratégie d'investissement	p. 6
1.2	Liste des Fonds en vertu du Règlement UE 2019/2088	p. 7
1.3	Engagements ESG	p. 8
2	Gouvernance & Moyens Internes Déployés	
2.1	Gouvernance ESG	p. 10
2.2	Outils propriétaires	p. 11
2.3	Formations	p. 12
3	Prise en compte des critères de durabilité	
3.1	Cycle d'investissement	p. 13
3.2	Politique de rémunération et Gestion des risques	p. 16
4	Stratégie d'Engagement	
4.1	L'engagement auprès des participations	p. 17
5	Stratégie Climat & Biodiversité	
5.1	Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris	p. 20
5.2	Stratégie Biodiversité	p. 21
6	Taxonomie européenne et combustibles fossiles	
6.1	Taxonomie Européenne et combustibles fossiles	p. 23
7	Analyse de l'impact des investissements de Cerea Partners	
7.1	Notations ESG du portefeuille Cerea Partners	p. 24
7.2	Performance ESG	p. 33
7.3	Empreinte Carbone	p. 37
7.4	Empreinte Biodiversité	p. 41
	Annexe	
	Table de correspondance Article 29 LEC	p. 46

1.1 Stratégie d'investissement

Cerea Partners, Société de Gestion française indépendante agréée AIFM par l'AMF, est un investisseur thématique spécialisé dans l'Univers de l'Agroalimentaire et porté par une ambition : *Mieux Nourrir, Mieux Produire, Mieux Vivre*. Cerea Partners accompagne les entreprises et les entrepreneurs dans leurs projets de croissance, de transformation ou de succession.

Acteur unique par son positionnement thématique et son offre de financement diversifiée, Cerea Partners met au service des entreprises sa connaissance et son expertise des entreprises de l'Univers de l'Agroalimentaire.

Cerea Partners souhaite répondre aux enjeux majeurs de l'Univers de l'Agroalimentaire en axant sa stratégie d'investissement sur ses 3 piliers :

Mieux nourrir

- Développer une offre alimentaire variée, de qualité et accessible
- Encourager le développement de produits naturels et responsables
- Promouvoir les traditions liées à la gastronomie et les savoir-faire locaux

Mieux produire

- Favoriser l'économie circulaire et la durabilité de la consommation et de l'exploitation des ressources naturelles
- Optimiser les systèmes de production (efficacité et durabilité) et favoriser l'émergence de *business models* plus vertueux

Mieux vivre

- Contribuer au bien-être et à la bonne santé des populations
- Développer les produits et services tournés vers l'amélioration des conditions de vie du consommateur
- Améliorer les conditions de vie au travail
- Préserver la biodiversité

1.2. Liste des Fonds en vertu du Règlement UE 2019/2088

Au 30 juin 2023, Cerea Partners gèreait 1,4 milliards d'euros, dont 93%* au travers de fonds prenant en compte des critères ESG.



Cerea Capital	Millésime	Taille (M€)	Classification SFDR
Cerea Capital	2007	130 M€	Article 6
Cerea Capital II	2015	225 M€	Article 6
Cerea Capital III	2022	Levée en cours	Article 8
Cerea Mezzanine	Millésime	Taille (M€)	Classification SFDR
Cerea Mezzanine II	2008	127 M€	Article 6
Cerea Mezzanine III	2017	198 M€	Article 6
Cerea Mezzanine IV	2021	294 M€	Article 8
Cerea Private Debt	Millésime	Taille (M€)	Classification SFDR
Cerea Dette	2016	268 M€	Article 6
Cerea Dette II	2018	350 M€	Article 6
Cerea Dette III	2021	Levée en cours	Article 8

* La prise en compte des critères ESG couvre les fonds CC II, CD II, CM III et les fonds en cours de levée à savoir CM IV et CD III au 30 juin 2023.

1.3. Engagements ESG

Cerea Partners a rejoint plusieurs initiatives de place afin de faire progresser sa compréhension des enjeux de durabilité en échangeant avec d'autres investisseurs et experts. Ces échanges collectifs stimulent la réflexion sur des solutions concrètes permettant de mieux intégrer la dimension extra-financière dans nos investissements. L'échange de bonnes pratiques permet de mieux cibler les actions à déployer pour accompagner nos participations en portefeuille. Cerea Partners a notamment rejoint les initiatives suivantes :

Engagement Fondateur



En signant les *Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI)* en 2010, Cerea Partners s'est engagée à intégrer les critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) dans sa gestion, sa stratégie d'investissement et dans le développement des entreprises présentes dans le portefeuille des fonds gérés.

Pour plus d'informations : <https://www.unpri.org/>

Engagement de Place



Michel Chabanel, Président de la Société de Gestion, a été administrateur de *France Invest* et a exercé entre 2014 et 2016, les fonctions de Président.

En 2022, Cerea Partners a également rejoint le Comité de Pilotage de la Commission Sustainability de France Invest en étant responsable du Groupe de travail (GT) Durabilité dans la chaîne de valeur. Ce GT se consacre aux sujets de l'économie circulaire et des droits humains.



Engagement social

Groupe de travail Outreach/Mentoring - Parité

Signataire de la Charte Parité de France Invest en 2020, Cerea Partners participe au Groupe de travail de la Commission Talents & Diversité dont le but est de promouvoir et accroître la diversité culturelle et sociale dans les métiers du *Private Equity*.

Pour plus d'informations : <https://www.franceinvest.eu/>

Engagement Sociétal



Depuis 2014, Cerea Partners est engagée auprès de l'initiative de responsabilité sociétale du Global Compact des Nations Unies et de ses 10 principes autour des Droits de l'Homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. En 2022, trois membres de Cerea Partners ont rejoint le Programme Accélérateur Climat du Global Compact France afin d'appréhender la stratégie climat de la Société de Gestion.

Pour plus d'informations : <https://pactemondial.org/>

Engagement Climat



Signataire de l'*Initiative Climat International (ICI)*, Cerea Partners a rejoint le groupe de travail Climat en contribuant à l'élaboration du Guide des bonnes pratiques sur le Climat appliqué aux acteurs du *private equity*.

Pour plus d'informations : <https://collaborate.unpri.org/>

1.3. Engagements ESG

En tant qu'investisseur responsable, Cerea Partners s'efforce d'être exemplaire dans sa démarche RSE afin d'être cohérent avec la volonté de promouvoir des pratiques d'investissements responsables auprès de ses participations et au sein de son écosystème. En 2022 et en 2023, nous avons lancé plusieurs chantiers et initiatives sur les volets suivants :

Au sein de la Société de Gestion



Partenariat avec les Banques Alimentaires depuis 2015



Intégration de la promotion 2022 du Programme Accélérateur Climat du Pacte Mondial France



Atelier 2 tonnes destiné à tous les collaborateurs Cerea lors du séminaire



Atelier Climat destinée à la deal team Capital avec le cabinet Carbone 4

Au sein du Portefeuille



Mesure de l'empreinte carbone (scope 1, 2, 3) des participations



Atelier Climat destiné aux dirigeants et responsable RSE



Élaboration de la cartographie Climat & biodiversité du portefeuille Cerea avec Moonshot



Empreinte biodiversité du portefeuille Cerea avec Iceberg Data Lab



Un Atelier Climat destinés aux participations du portefeuille animé par PwC le 27 juin 2023 dernier couvrant les thèmes suivants :

- Panorama des enjeux Climat pour le secteur privé
- Décryptage des standards climatiques internationaux
- Analyse de la maturité des pratiques de l'entreprise sur les sujets climat : comment respecter les objectifs de développement durable ?
- Mesure concrète de l'impact et la performance climat de son modèle d'affaire

Au sein de notre écosystème



Membre de la Commission Sustainability de France Invest



Lead du Groupe de travail Durabilité dans la chaîne de valeur



Intervention de Cerea Partners lors du Webinar Finance & Biodiversité : « Comment intégrer les impacts biodiversité de vos investissements ? » avec Bpifrance, BL Evolution et Iceberg Data Lab

2.1. Gouvernance ESG

La gouvernance de Cerea Partners est une gouvernance collégiale composée d'un Comité de Direction et d'un Comité d'Associés.

Gouvernance Collégiale

- Comité de Direction : 3 membres
- Comité d'Associés : 8 membres

■ **Rattachée au Président, l'équipe ESG a pour mission de :**

- **Déployer la stratégie** d'investissement ESG pour la Société de Gestion
- **Accompagner les participations** des fonds avec les membres des équipes d'investissement en charge du suivi des participations
- **Formuler des recommandations** qui, après approbation par le Comité de Direction, seront mises en œuvre.

Équipe ESG

- **2 membres**
- **1 ETP dédié à 100% et 1 ETP à ≈15%**

■ **Créée depuis 2018 pour gérer et développer les activités suivantes :**

- **Formaliser** un outil de notation ESG propriétaire
- **Réaliser l'analyse ESG des sociétés** avec les membres de l'équipe d'investissement
- **Déployer** la stratégie d'investissement responsable
- **Piloter** les processus d'investissement ESG
- **Accompagner** les participations en portefeuille dans leur trajectoire RSE et Climat
- **Concevoir les rapports de durabilité** au niveau de la Société de Gestion (Rapport ESG, Article 29 Loi Energie Climat)
- **Suivre les engagements de transparence** : reporting ESG des fonds, trajectoire Climat, informations destinées aux souscripteurs

■ **Par ailleurs, les ressources financières en incluant les prestations externes affectées à l'ESG sont estimées à 71 k€ au 31 décembre 2022.**

Équipe d'Investissement

- Deal team Private Equity – 11 membres
- Deal team Private Debt – 11 membres

■ **Tous les membres de l'Équipe d'Investissement sont impliqués et en charge de déployer la stratégie d'investissement ESG de Cerea notamment au niveau de l'accompagnement et du suivi des participations dans leur trajectoire RSE.**

2.2. Outils propriétaires

Cerea Partners a mis en place des outils ESG propriétaires pour suivre et accompagner ses participations dans leur démarche d'amélioration continue. Ces derniers sont mis à jour périodiquement en tenant compte des évolutions réglementaires :

Rating ESG

📌 **Analyse des risques de durabilité en 8 dimensions :**

- Politiques et moyens
- Environnement
- Biodiversité
- Social
- Gouvernance
- Nutrition & Santé
- Supply Chain
- Gestion de crise

🎯 Objectifs Cerea

- **Intégrer l'ESG** dans l'investissement et la gestion des risques
- **Mesurer** la maturité ESG des entreprises



Campagne annuelle ESG

📌 **Collecte de ≈ 100 indicateurs extra-financiers en 6 catégories :**

- Informations générales
- Environnement
- Social
- Gouvernance
- Supply Chain
- Parties prenantes

Implémentation d'un ERP dédié



Afin de répondre aux principes de sa politique d'investissement responsable et aux nouveaux enjeux réglementaires, Cerea Partners a mis en place un partenariat avec la plateforme Greenscope afin de :

- **Piloter** la réalisation des objectifs ESG et le suivi des KPIs
- **Continuer à accompagner** la dynamique ESG des entreprises via le benchmark ESG
- **Faciliter les reportings réglementaires** : PAI SFDR, Taxonomie, Article 29 LEC

Benchmark ESG

📌 **En 2023, 9 entretiens ESG ont été menés avec nos participations sur une base volontaire dont :**

- 3 réalisés sur Cerea Capital II
- 4 réalisés sur Cerea Mezzanine III
- 2 réalisés sur Cerea Dette II

🎯 Objectifs Cerea

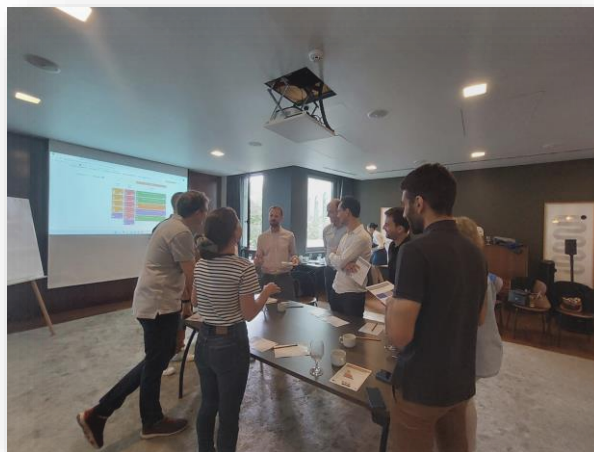
- **Informé et accompagner** les entreprises dans leur transformation



2.3. Formations

Dans une logique d'appropriation et de diffusion, les équipes d'investissement sont régulièrement formées sur les thématiques de durabilité.

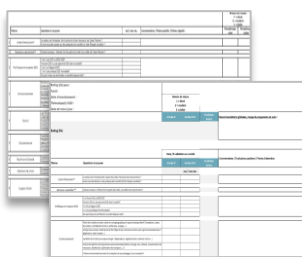
- En 2022, les équipes d'investissement de Cerea ont bénéficié en moyenne de 5h30 de formation sur les thématiques ESG :
 - Formation continue sur l'application des réglementations en vigueur SFDR, Article 29
 - Discussions internes sur l'amélioration de l'outil de rating ESG
 - Atelier de sensibilisation 2 tonnes destiné à tous les collaborateurs Cerea lors du séminaire
- En 2023, les équipes de Cerea Capital ont d'ores et déjà bénéficié d'une Formation Climat dispensé par Carbone 4.



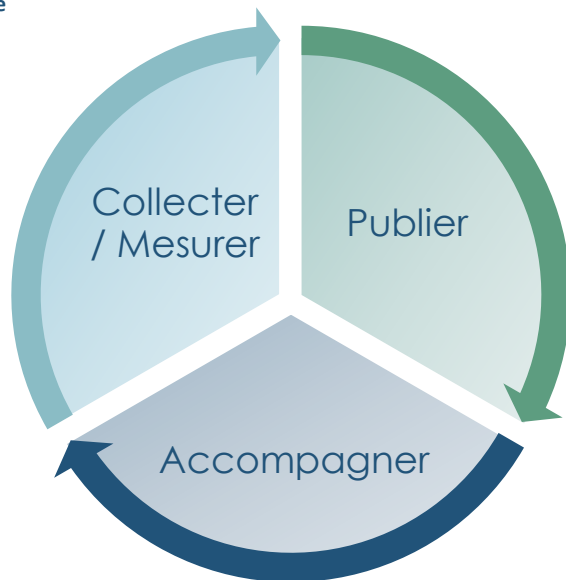
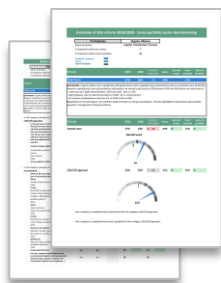
3.1. Cycle d'investissement

Comment engageons-nous nos parties prenantes à intégrer la durabilité?

- Analyse des risques de durabilité en pré-investissement via notre **outil propriétaire de notation ESG** sur nos 3 stratégies d'investissement



- Collecte de 100 indicateurs extra-financiers via notre **campagne annuelle ESG** auprès de nos participations



- Partage annuel d'une **fiche de synthèse personnalisée issue du benchmark ESG Cerea** pour toutes nos participations ayant répondu à l'étude ESG annuelle

- Mise à l'ordre du jour de l'ESG lors du Conseil de Surveillance/Administration au moins une fois par an

- Depuis 2018, publication d'un **Rapport ESG annuel** disponible sur notre site internet



- **Intégration des développements ESG** et des spécificités liées aux Fonds Cerea lors des **Assemblées Générales annuelles des Fonds**



Politique d'investissement durable

Gouvernance & moyens internes déployés

Prise en compte des critères de durabilité

Stratégie d'engagement

Stratégie climat & biodiversité

Taxonomie européenne & combustibles fossiles

Analyse de l'impact des investissements de Cerea Partners

Annexes

3.1. Cycle d'investissement

L'intégration des risques de durabilité et des incidences négatives se retrouve à chaque étape du cycle d'investissement de Cerea Partners :

Pré-Investissement

Rating ESG : Analyse de durabilité

- Enrichir l'analyse de l'entreprise cible sur les différents risques et opportunités en matière de durabilité

Feuille de route

- Intégrer les points clés de l'analyse ESG en identifiant les points forts, les axes d'amélioration et les pistes d'actions possibles

Période de détention

Engager le dialogue avec les entreprises sur leurs enjeux ESG

Permettre aux entreprises financées de se comparer au portefeuille Cerea du même segment d'activité

Accompagner la dynamique RSE des entreprises et suivre l'amélioration de leurs pratiques RSE

Fournir un rapport d'avancement dynamique aux entreprises

Cession

Être transparent

Valoriser les actions ESG réalisées par l'entreprise

Moyens/outils à disposition

- ↔ Vendor due diligence/ Buyer due diligence ESG
- ↔ Rapport RSE de l'entreprise
- ↔ Échanges avec le management et visite de sites
- ↔ Revues des sources publiques
- ↔ Echanges avec le sponsor dans le cadre d'une opération « sponsor »
- ↔ Liste d'exclusion sectorielle formalisée dans l'outil de notation ESG

- ↔ Campagne annuelle ESG
- ↔ Outil propriétaire de benchmark ESG
- ↔ Mises à l'ordre du jour des comités de surveillance au moins 1 fois par an (pour les investissements majoritaires)
- ↔ Revue formelle de la notation ESG des entreprises tous les ans

- ↔ Mise à disposition d'informations ESG en dataroom
- ↔ Vendor due diligence ESG

3.1. Cycle d'investissement

Dans le cadre de l'évaluation ESG, Cerea Partners met en place les étapes clés suivantes :

	Majoritaires	Minoritaires, Mezzanine et Dette senior	Validation par le Comité d'Investissement
Rating ESG	●	●	✓
Due Diligence ESG	●	Au cas par cas	
Campagne annuelle ESG	●	●	
Mise à jour annuelle des ratings ESG	●	●	✓

Afin de mesurer la réalisation de la stratégie d'investissement responsable de Cerea Partners, les indicateurs utilisés dans le processus de contrôle du respect de ceux-ci sont principalement :

- L'application de la liste d'exclusion
- La réalisation systématique et préalable à l'investissement de la notation ESG des sociétés et sa validation par le Comité d'Investissement. Cerea Partners s'appuie sur cet outil de notation ESG pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements
- La mise à jour annuelle des notations ESG des entreprises en portefeuille et sa validation par le Comité d'Investissement
- La campagne ESG annuelle
- L'analyse comparative des performances ESG des participations de Cerea Partners

3.2. Politique de rémunération & Gestion des risques

Politique de rémunération

- L'évaluation annuelle des membres des équipes d'investissement de Cerea Partners intègre des critères ESG qualitatifs tels que la qualité des due diligences ESG menées lors de l'investissement, la réalisation d'une notation ESG et sa présentation pour validation au Comité d'Investissement ou encore la proactivité de l'accompagnement des sociétés face aux problématiques ESG.
- Ces objectifs ont aussi pour but d'encourager les collaborateurs à bien analyser les risques en matière de durabilité avant d'investir. L'objectif est de continuer à renforcer la prise en compte de l'ESG dans la détermination de la rémunération à l'avenir, notamment en formalisant des objectifs individuels plus précis en cohérence avec la stratégie de durabilité de Cerea Partners.

Gestion des risques

- L'intégration des risques de durabilité, notamment les risques physiques et de transition liés au climat et à la biodiversité, est en cours d'implémentation au niveau de la Société de Gestion.

4.1. L'engagement auprès des participations

En tant qu'investisseur de long terme, notre objectif est d'accompagner les entreprises dans lesquelles nous investissons afin qu'elles poursuivent leur développement à long terme, au-delà de la durée de notre investissement. Pour cela, nous utilisons le **vote aux assemblées générales** et **l'engagement**. Notre responsabilité est de les conduire à adopter les meilleures pratiques dans tous les domaines favorisant la création de valeur. En effet, Cerea Partners entretient un dialogue régulier avec les dirigeants des entreprises lorsque nous sommes actionnaires. Cela se traduit en particulier lors des Conseils de Surveillance ou d'Administration et à travers l'exercice de vote.

Conformément aux engagements pris par Cerea Partners, **l'ESG est également mis à l'ordre du jour et discuté dans le cadre de ce comité au moins une fois par an** en particulier sur :

- **État d'avancement de la démarche RSE**
- **Démarche de décarbonation**

PRIVATE EQUITY

L'**exercice des droits de vote** s'effectue sur toutes les sociétés dont nous sommes **actionnaire majoritaire**. En siégeant systématiquement au comité de manière active, l'Équipe prend part aux réflexions stratégiques, valide ou non les propositions du management et prend, le cas échéant, les décisions nécessaires à la bonne gouvernance de l'entreprise. Les décisions clés pour lesquels un vote et/ou un accord de Cerea est nécessaire sont listés dans les pactes d'actionnaires et les statuts et recouvrent en particulier :

- Approbation du budget annuel et autorisation d'arrêter les comptes annuels
- Désignation des mandataires sociaux et recrutement ou séparation d'un cadre clé
- Opération ayant une incidence sur le capital et les droits de vote
- Opération ayant une incidence sur le patrimoine de l'entreprise (investissement, cession d'actif, endettement financier ou engagements hors bilan par exemple)
- Gestion des risques

PRIVATE DEBT

Lorsque nous intervenons en tant que co-investisseurs, minoritaires ou en mezzanine, **l'intégration de l'ESG dans nos échanges avec l'entreprise et l'actionnaire de référence**, est formalisée au moins une fois par an dans le cadre de l'étude ESG annuelle. Depuis l'année 2021, nous envoyons une **fiche de synthèse ESG personnalisée aux participations** en proposant un entretien de restitution et d'échanges sur les axes RSE prioritaires de l'entreprise sur l'année suivante. En 2022, 6 entretiens ESG ont été réalisés dont 4 avec nos participations du portefeuille Mezzanine III et 2 réalisés avec nos participations du portefeuille Dette II.

4.1. L'engagement auprès des participations

Outil de benchmark ESG : notre engagement auprès des entreprises

Cerea Partners considère le dialogue et l'engagement comme une composante importante de sa responsabilité d'investisseur envers ses participations.

La démarche mise en place par Cerea Partners vise avant tout à l'amélioration des pratiques, à l'atténuation des risques de durabilité et une plus grande transparence sur les enjeux ESG des entreprises dans lesquelles elle est investie. Dans ce cadre, les échanges de bonnes pratiques avec ses pairs sont encouragés.

Sur la base des résultats de la campagne ESG annuelle, Cerea Partners réalise un benchmarking ESG. L'engagement individuel de Cerea Partners se traduit au travers de ce partage annuel des résultats de ce « benchmarking ESG » avec ses participations.

La campagne annuelle de benchmarking ESG fonctionne de la manière suivante :

- **100% des participations ayant répondu à la campagne ESG** annuelle reçoivent une fiche personnalisée avec les entreprises comparables à son secteur d'activité et l'ensemble du portefeuille de Cerea Partners.
- **Pour les investissements majoritaires**, Cerea Partners mène un entretien avec l'équipe RSE et/ou le dirigeant afin de partager les sujets sur lesquels l'entreprise est en avance, ou au contraire, en retard sur ses pairs. Cet entretien permet également d'aborder les objectifs et le suivi de la feuille de route ESG.
- **Pour les investissements minoritaires, mezzanine et dette senior**, Cerea Partners propose un entretien pour les participations volontaires.

4.1. L'engagement auprès des participations

Exemple d'initiatives avec Synext Group



Investissement
Pays
2018
France

Activités
Effectif
au 31.12.2022

Équipements fromagers et laitiers
250 collaborateurs

Ensembleur intégrateur de solutions en mécanisation et process, Synext Group est un fournisseur de biens d'équipements industriels à destination de l'agroalimentaire laitier. Expert dans la conception, la fabrication, la mise en service et la maintenance de machines pour le secteur fromager et beurrier, Synext Group compte 4 filiales : Simon Frères, Chalon Mégard, Tecnal et Dima.

Impulsée par les discussions avec Cerea en 2021, la direction de Synext Group a décidé de nommer un référent RSE afin de mettre en place une stratégie RSE structurée.

Politiques & moyens ESG

- Véritable élément clé de la marque employeur pour la société, la RSE a été rattachée à la fonction des Ressources Humaines. Le responsable RSE a pour mission de définir une feuille de route qui a été concrétisée par une Charte de performance RSE
- Cette Charte permettra d'apprécier la trajectoire de l'entreprise sur les sujets de durabilité.
- En 2022, Synext Group a publié son tout premier rapport d'activité RSE 2022.

Gouvernance

- En 2023, l'entreprise est devenue membre du Pacte mondial des Nations Unies en adhérant aux 10 principes autour des Droits de l'Homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Social

- En matière de diversité, Synext Group est signataire de la Charte de la Diversité depuis cette année.



5.1. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris

Plan d'amélioration

1 S'engager

- En tant que membre de l'initiative Climat International (iCI), Cerea Partners s'est engagé en 2019 à :
 - Reconnaître que le changement climatique a d'ores et déjà des effets sur l'économie qui représentent des risques et opportunités pour les entreprises
 - Se mobiliser pour contribuer à l'objectif de la COP21 de limiter le réchauffement climatique à 2°C
 - Contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises en portefeuille et assurer la durabilité de la performance
- Pour établir une stratégie Climat robuste, Cerea Partners s'appuie sur la feuille de route définie par l'iCI qui se réfère à l'objectif mondial Net Zéro.

2 Rappel des objectifs à court-terme et réalisations 2022

N°	Objectifs à court-terme	2022	2023
1	Finaliser l'évaluation du bilan carbone des participations des Fonds	✓	
2	Évaluer et publier les résultats de l'empreinte carbone des principaux portefeuilles Cerea	✓	
3	Inciter à définir des plans de décarbonation pour les participations de Cerea Capital	x	🔋
4	Mettre en place des outils de suivi pour piloter la réalisation de ces objectifs	x	🔋
5	Organiser un Atelier Climat à destination des dirigeants et Responsables RSE des participations de Cerea		✓

N°	Objectifs à moyen long-terme	2025	2030
1	100 % des participations devraient avoir un plan de décarbonation en définissant des KPIs associés	x	
2	>60 % des participations devraient obtenir un alignement 2°C validé par un tiers indépendant	x	

5.2. Stratégie Biodiversité

Une démarche qui se construit

1 Comprendre

Par construction, les portefeuilles Cerea présentent des dépendances fortes à la biodiversité et ont des impacts forts du fait de la stratégie d'investissement couvrant l'Univers de l'Agroalimentaire. Conscient de la forte dépendance de la chaîne de valeur alimentaire à la biodiversité, Cerea Partners s'est fait accompagner par le cabinet Moonshot dans la construction de sa cartographie des risques climat et biodiversité avec pour objectif de mieux prendre en compte les risques et les dépendances liés à la biodiversité, et de parvenir à une stratégie climat et biodiversité robuste au niveau de la Société de Gestion.

Par ailleurs, Cerea Partners présente cette année la mesure de l'impact de ses portefeuilles sur la biodiversité. Elle s'est associée au prestataire de données Iceberg Data Lab pour réaliser ce calcul d'impact en utilisant la méthodologie *CBF -Corporate Biodiversity Footprint*. Cette démarche contribue à l'action que mène la Société de Gestion pour produire des métriques biodiversité à l'échelle portefeuille lui permettant également de répondre à l'Article 29 - LEC.

2 Agir

La sensibilisation des entreprises, la sélection d'indicateurs et l'accompagnement dans la mise en place d'actions de mesure et d'atténuation seront les principales étapes de notre démarche.

L'application de l'Article 29 - LEC est un outil structurant pour formaliser notre stratégie biodiversité.

Finalité



- S'appropriier et maîtriser les données permettant de sensibiliser les équipes d'investissement
- Implémenter une cartographie climat et biodiversité
- Identifier les principaux risques et enjeux climat et biodiversité des futures participations



- Produire un indicateur quantitatif
- Évaluer la pertinence des métriques
- Répondre à l'Article 29 - LEC



- Accompagner les entreprises dans la prise en compte de la biodiversité
- Promouvoir notre engagement sur la biodiversité

5.2. Stratégie Biodiversité

Une démarche qui se construit

3 Rappel des objectifs à court-terme et réalisations 2022

Cerea Partners s'est fixé les objectifs suivants en matière de biodiversité :

N°	Objectifs à court-terme	2022	2023	2024
1	Intégrer la biodiversité dans la politique d'investissement responsable de Cerea Partners	✓		
2	Évaluer les dépendances et les impacts sur la biodiversité des portefeuilles Cerea		✓	
3	Sensibiliser les entreprises sur l'analyse biodiversité			Prévu
N°	Réalisations 2022	2022	2023	
1	Intégrer le pilier Biodiversité dans l'outil de notation ESG propriétaire	✓		
2	Intégrer de nouvelles questions relatives à la biodiversité dans la campagne annuelle ESG 2023		✓	
3	Réaliser une cartographie d'analyse des risques biodiversité		✓	



6.1. Taxonomie européenne & combustibles fossiles

Taxonomie

La publication des Actes délégués comporte une liste restrictive des activités économiques qui répondent à ce jour aux deux premiers objectifs environnementaux (atténuation et adaptation au changement climatique) au sens de la Taxonomie européenne.

Les activités économiques dans lesquelles Cerea Partners investit ne sont pas mentionnées dans les Actes délégués ciblant les deux objectifs Climat. A ce titre, le taux d'éligibilité est de 0 % pour nos portefeuilles au 31/12/2022.

La publication récente des Actes délégués sur les quatre autres objectifs environnementaux du règlement Taxonomie ne nous a pas permis de réaliser l'éligibilité des investissements de Cerea Partners. Nous mènerons une étude d'éligibilité en 2024 puisque nous envisageons d'investir dans des activités économiques qui contribuent de manière significative à la transition vers une économie circulaire.

Part des encours dans les entreprises actives dans les énergies fossiles

Cerea Partners comporte une liste stricte d'exclusion sectorielle formalisée au travers de son outil propriétaire de notation ESG. La Société de Gestion exclut de son périmètre d'investissement les entreprises impliquées dans le secteur des énergies fossiles.

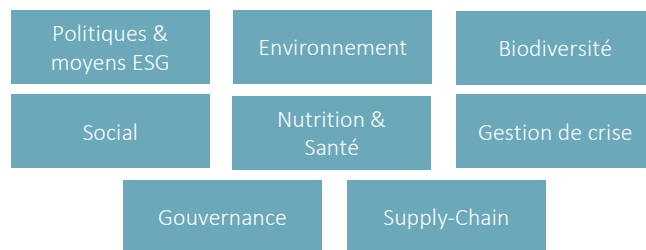
Secteurs exclus : jeux d'argent/jeux de hasard, pornographie/prostitution, tabac, drogue, armement, énergies fossiles.

	Montant au 31/12/2022 en Mds€	% des encours d'investissement	Stratégie d'investissement	Nombre de fonds couverts
Actifs sous gestion	1,3	100%	Capital, Mezzanine, Dette senior	9
Investissement dans des activités éligibles à la Taxonomie européenne	0	0%	Non applicable	Non applicable
Investissement dans des entreprises actives dans les énergies fossiles	0	0%	Non applicable	Non applicable

7.1. Notations ESG du portefeuille Cerea Partners

Pour conduire l'analyse des risques de durabilité des investissements cibles, Cerea Partners a mis à jour son outil de notation ESG en tenant compte des évolutions réglementaires avec un barème plus exigeant.

Analyse des risques de durabilité en 8 piliers



Objectifs du rating ESG

- Identifier les principaux risques de durabilité
- Présenter les 3 points forts et axes d'améliorations
- Guider l'équipe dans son suivi et son accompagnement auprès du management et/ou du sponsor



Intégration du pilier Biodiversité

6 critères d'analyse :

- Sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité ou dans une zone de stress hydrique élevé
- Production ou vente de produits chimiques
- Rejets dans l'eau et déchets
- Niveau de déchets non recyclés
- Contribution directe ou indirecte à la dégradation des terres, la désertification, l'imperméabilisation des sols, l'artificialisation des sols, la déforestation
- Actions en faveur de la biodiversité

7.1. Notations ESG du portefeuille Cerea Partners

Cerea Capital II

En 2023, une revue complète du portefeuille des fonds Cerea a été effectuée par les membres de l'Équipe d'Investissement en charge du suivi des lignes afin de suivre la progression des participations dans leur trajectoire RSE.

Rating ESG du portefeuille CC II au 31.12.2022

Portefeuille Cerea Capital II	Rating ESG interne /3				
	2020	2021	2022	Evolution 2021-22	Classification
Participations					
Société 1	2,34	2,32	2,34	↘	●
Société 2	2,30	2,49	2,49	→	●
Société 3	2,39	2,36	2,39	↗	●
Société 4	2,25	2,23	2,21	↘	●
Société 5	2,19	2,24	2,31	↗	●
Société 6	1,79	1,79	1,79	→	●
Société 7	n.a	2,00	2,09	↗	●
Moyenne		2,29	2,32		

Classification des investissements :





- Best in Class
- Satisfaisante
- Doit s'améliorer

Répartition du portefeuille au 31 décembre 2022 en montants investis :

- 88% des investissements ont obtenu un score ESG « Satisfaisant » (compris entre 2,0 et 2,5)
- Un seul investissement représentant 12% des montants investis est classé en « doit s'améliorer »

7.1. Notations ESG du portefeuille Cerea Partners

Faits marquants du portefeuille Cerea Capital II

ENTREPRISE	RÉALISATIONS 2022	PERSPECTIVES 2023
<p>2017</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Fiabilisation des fournisseurs stratégiques via l'adhésion de la charte d'achats responsables CPK ou à une plateforme responsable. 85% sont référencés sous SEDEX • Amélioration des recettes 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'audits de 2 à 3 fournisseurs stratégiques • Plan déchets et consommation d'eau • Objectif 100% d'emballages recyclables à horizon 2025
<p>2018</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure de l'empreinte carbone - <i>scope 3 inclus</i> permettant d'identifier des leviers d'actions 	<ul style="list-style-type: none"> • Audit industriel en cours visant à réduire les rebuts de production • Projet de récupération de chaleur à étudier
<p>2018</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Définition de la stratégie RSE du Groupe • 1er Rapport d'activité RSE 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un reporting périodique de suivi des indicateurs RSE • Adhésion aux Principes du Global Compact • Mesure de l'empreinte carbone - <i>scope 3 inclus</i>
<p>2018</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure de l'empreinte carbone - <i>scope 3 inclus</i> • Commandes de ruches en bois FSC (forêts durables) auprès du principal fournisseur 	<ul style="list-style-type: none"> • Contractualisation avec les fournisseurs afin d'assurer une meilleure traçabilité

Politique d'investissement durable

Gouvernance & moyens internes déployés

Prise en compte des critères de durabilité

Stratégie d'engagement

Stratégie climat & biodiversité

Taxonomie européenne & combustibles fossiles

Analyse de l'Impact des investissements de Cerea Partners

Annexes

7.1. Notations ESG du portefeuille Cerea Partners

Faits marquants du portefeuille Cerea Capital II

ENTREPRISE	RÉALISATIONS 2022	PERSPECTIVES 2023
 <p>2018</p>	<ul style="list-style-type: none"> Développements de machines sur les marchés de l'emballage en cellulose Mesure de l'empreinte carbone - <i>scope 3 inclus</i> permettant d'identifier des leviers d'actions Rénovation des appartements d'accueil (isolation, huisserie, chauffage) 	<ul style="list-style-type: none"> Evolution du mix de vente vers des machines destinées aux marchés du plastique réutilisable (vaisselle) et de l'emballage en cellulose Projet de conversion du parc de véhicules vers de l'électrique et installation de bornes de recharge sur le site de Foncine-le-Haut
 <p>2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> Certification économie circulaire LNE MRP "Incorporation des Matières Plastiques Recyclées" valorisant l'utilisation de matières premières recyclées 1er Rapport d'activité RSE Amélioration significative de l'Indice Pénicaud (93/100 vs. 81/100 en 2021) Mise en place d'un plan d'actions RSE sur 4 axes majeurs : Eco conception, gestion des déchets, bilan carbone (toutes filiales), ISO 14000 	<ul style="list-style-type: none"> Responsable RSE Groupe Constitution d'un groupe de travail sur des thématiques sociales à la suite du 1er baromètre social (taux de participation à 80%) Poursuite du plan d'actions RSE avec démarche ISO 26000
 <p>2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un Comité RSE Diagnostic de maturité de la démarche RSE existante Définition de la stratégie RSE avec l'accompagnement du cabinet R3 Impact Diversité : 85/100 Indice Pénicaud 2022 	<ul style="list-style-type: none"> Construction du plan RSE à 5 ans niveau Groupe

Politique d'investissement durable

Gouvernance & moyens internes déployés

Prise en compte des critères de durabilité

Stratégie d'engagement

Stratégie climat & biodiversité

Toxicologie européenne & combustibles fossiles

Analyse de l'impact des investissements de Cerea Partners

Annexes

7.1. Notations ESG du portefeuille Cerea Partners

Cerea Capital III



Investissement
Pays 2022
France

Activités

Réseau de centres franchisés spécialisés dans le traitement de la surcharge pondérale sur prescription médicale
15 collaborateurs

Effectif
au 31.12.2022

Pilier Cerea

- Mieux nourrir
- Mieux vivre

Réalisations 2022

- Nomination d'une Référente RSE
- Co-construction d'une feuille de route RSE
- Mesure de l'empreinte carbone - scope 3 inclus permettant d'identifier des leviers d'actions

Perspectives 2023

- Définition de la raison d'être et de la mission de la société
- Publication d'un 1er Rapport d'activité RSE
- Détermination d'un plan de décarbonation

KPIs de suivi

- Rating ESG interne 2,3/3
- Gamme de produits Nutriscore A, B ou C
- Contribution significative du CA à la santé
- Certification RSE

7.1. Notations ESG du portefeuille Cerea Partners

Cerea Mezzanine III

Rating ESG du portefeuille CM III au 31.12.2022

Portefeuille Cerea Mezzanine III	Rating Cerea /3			
	2021	2022	Evolution 2021-22	Classification
Participations				
Société 1	2,5	2,6	↗	●
Société 2	2,5	2,5	→	●
Société 3	2,2	2,3	↗	●
Société 4	2,2	2,3	↗	●
Société 5	2,2	2,2	↘	●
Société 6	2,2	2,2	→	●
Société 7	2,2	2,2	→	●
Société 8	2,1	2,1	→	●
Société 9	2,2	2,1	↘	●
Société 10	2,0	2,0	→	●
Société 11	1,9	2,0	↗	●
Société 12	1,7	1,9	↗	●
Société 13	2,5	n.n		●
Moyenne	2,20	2,22		

Classification des investissements :

- Best in Class
- Satisfaisante
- Doit s'améliorer

Répartition du portefeuille au 31 décembre 2022 en montants investis :

35% des investissements sont qualifiés de « Best in class » (>= 2,5)

Parmi les « Best in class », figurent :



- RSE formalisée niveau Groupe et déploiement en cours
- Plan de réduction des émissions de GES en cours de réalisation



- Certifiée B Corp depuis 2022
- Investissements et actions renforcées en faveur de la santé & sécurité des collaborateurs
- Publication du 12^{ème} Rapport RSE

61% des investissements ont obtenu un score ESG « Satisfaisant » (compris entre 2,0 et 2,5)

Un seul investissement représentant 4% des montants investis est classé en « doit s'améliorer »

7.1. Notations ESG du portefeuille Cerea Partners

Cerea Mezzanine IV

Rating ESG du portefeuille CM IV au 31.12.2022

Portefeuille Cerea Mezzanine IV	Rating ESG interne /3			
	2021	2022	Evolution 2021-22	Classification
Participations				
Société 1	2,5	2,5	→	●
Société 2	n.a	2,4	-	●
Société 3	n.a	2,4	-	●
Société 4	2,3	2,4	↗	●
Société 5	2,2	2,3	↗	●
Société 6	n.a	2,2	-	●
Société 7	2,0	2,0	↗	●
Moyenne	2,29	2,32		

Classification des investissements :

- *Best in Class*
- *Satisfaisante*
- *Doit s'améliorer*

Répartition du portefeuille au 31 décembre 2022 en montants investis :

Un investissement est qualifié de « **Best in class** » (>= 2,5)



- RSE intégrée dans les objectifs d'entreprise et dans la vision
- Positionnement environnemental structurant avec des engagements et actions de réduction concrètes (empreinte carbone, déchets)
- Démarche formalisée et proactive sur la qualité nutritionnelle traduite par la charte Clean label + certifications IFS

Les investissements restants ont obtenu un score ESG « **Satisfaisant** » (compris entre 2,0 et 2,5).

7.1. Notations ESG du portefeuille Cerea Partners

Cerea Dette II

Rating ESG du portefeuille CD II au 31.12.2022

Portefeuille Cerea Dette II	Rating Cerea /3			
	2021	2022	Evolution 2021-22	Classification
Société 1	2,5	2,9	↗	●
Société 2	2,6	2,6	↔	●
Société 3	2,4	2,5	→	●
Société 4	2,5	2,5	→	●
Société 5	2,3	2,4	↗	●
Société 6	2,4	2,4	→	●
Société 7	2,4	2,4	→	●
Société 8	2,3	2,4	↗	●
Société 9	2,4	2,4	→	●
Société 10	2,2	2,4	↗	●
Société 11	2,3	2,4	↗	●
Société 12	2,3	2,3	→	●
Société 13	2,3	2,3	→	●
Société 14	2,2	2,3	↗	●
Société 15	2,3	2,3	→	●
Société 16	2,3	2,3	→	●
Société 17	2,4	2,3	↘	●
Société 18	2,2	2,1	↘	●
Société 19	2,2	2,1	↘	●
Société 20	2,1	2,1	→	●
Société 21	2,3	2,1	↘	●
Société 22	2,1	2,0	↘	●
Société 23	2,0	2,0	↘	●
Société 24	2,0	2,0	→	●
Société 25	1,9	1,9	→	●
Moyenne	2,28	2,31		

Classification des investissements :

- Best in Class
- Satisfaisante
- Doit s'améliorer

Répartition du portefeuille au 31 décembre 2022 en montants investis :

18% des investissements sont qualifiés de « Best in class » (>= 2,5)

- Parmi les « Best in class », figurent :



- Certifiée B Corp depuis 2019
- Entreprise à mission dont la mission est de nourrir la biodiversité
- 73% des emballages sont recyclables
- Index égalité femmes-hommes 91/100 en 2022



- Acteur de l'économie circulaire
- Approvisionnement en circuit-court
- Contribution de 100% des activités à l'alignement Taxonomie de l'UE



- 12 pilotes RSE
- Obtention de la médaille d'or par Ecovadis
- Ambition sur la préservation et la réduction de l'eau
- Index égalité femmes-hommes 89/100 en 2021

76% des investissements ont obtenu un score ESG « Satisfaisant » (compris entre 2,0 et 2,5)

Trois investissements représentant 6% des montants investis sont classés en « doit s'améliorer »

7.1. Notations ESG du portefeuille Cerea Partners

Cerea Dette III

Rating ESG du portefeuille CD III au 31.12.2022

Portefeuille Cerea Dette III	Stratégie d'investissement	Rating Cerea /3	
		2022	Classification
Participations	Pilier Cerea		
Société 1	Mieux nourrir	2,6	●
Société 2	Mieux produire	2,5	●
Société 3	Mieux produire	2,4	●
Société 4	Mieux vivre	2,4	●
Société 5	Mieux produire	2,3	●
Société 6	Mieux produire	2,2	●
Société 7	Mieux produire	2,1	●
Société 8	Mieux nourrir	2,1	●
Société 9	Mieux vivre	2,0	●
Société 10	Mieux produire	2,0	●
Société 11	Mieux nourrir	1,9	●
Moyenne		2,22	

Classification des investissements :

- Best in Class
- Satisfaisante
- Doit s'améliorer

Répartition du portefeuille au 31 décembre 2022 en montants investis :

14% des investissements sont qualifiés de « **Best in class** » (>= 2,5)

- Parmi les « Best in class », figurent :



- 12 pilotes RSE
- Obtention de la médaille d'or par Ecovadis
- Ambition sur la préservation et la réduction de l'eau
- Index égalité femmes-hommes 89/100 en 2021

77% des investissements ont obtenu un score ESG « **Satisfaisant** » (compris entre 2,0 et 2,5)

Un seul investissement représentant 9% des montants investis est classé en « **doit s'améliorer** »

7.2. Performance ESG

Périmètre de la campagne ESG annuelle

- 1 En 2022, **47 participations** sur 57 participations au 31.12.2022 ont répondu à la campagne ESG annuelle du portefeuille Cerea (versus 41 sur la campagne présentée en 2021).
- 2 Ce reporting consolidé couvre les entreprises du portefeuille des Fonds **Cerea Capital II, Cerea Capital III, Cerea Mezzanine III, Cerea Mezzanine IV, Cerea Dette, Cerea Dette II et Cerea Dette III.**
- 3 La collecte des données ESG 2022 s'est faite via la plateforme Greenscope. Le questionnaire ESG se compose de 104 indicateurs répartis en **6 catégories** : Informations générales, Environnement, Social, Gouvernance, *Supply-Chain* et Parties prenantes.

Informations générales

Environnement

- Politique et système de management
- Energie, eau, déchets
- Responsabilité des produits
- Emissions de GES
- Climat
- Biodiversité
- Litiges & controverses

Gouvernance

- Conseil d'administration/ Surveillance et comités
- Rémunération
- Politique RSE
- Ethique des affaires

Parties prenantes

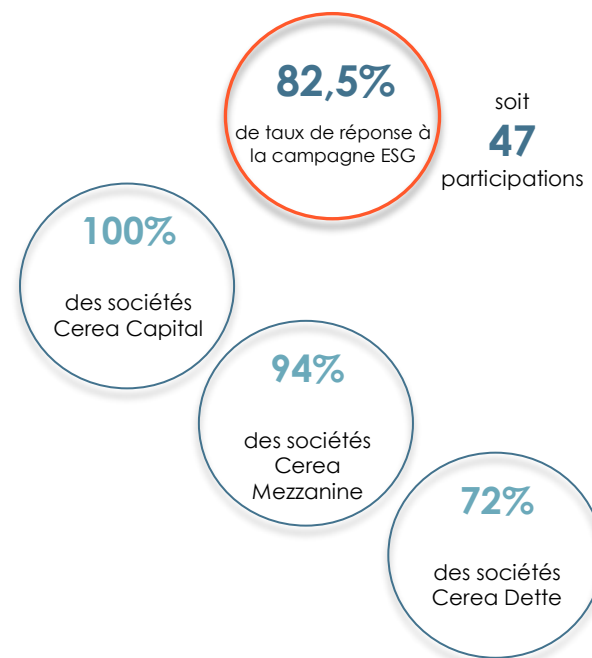
- Clients
- Mécénat

Social

- Organisation et gestion des RH
- Emploi
- Partage de la valeur
- Formation & gestion de carrière
- Climat social & dialogue social
- Santé-sécurité & conditions de travail
- Diversité
- Litiges & controverses

Supply-Chain

- Politique & moyens
- Maîtrise des risques fournisseurs
- Traçabilité, sécurité et management de la qualité



7.2. Performance ESG

Indicateurs clés du portefeuille consolidé Cerea 2022

Environnement

70% des participations ont mesuré leurs émissions de GES *scope 1,2 et 3* (ou en cours)

vs. **63%** en 2021

17% des sociétés ont établi un plan de réduction de ses émissions de GES avec des objectifs spécifiques, quantifiés et datés

vs. **34%** en 2021

35% des participations ont mis en place des actions en faveur de la biodiversité

Social

80% des participations ont mis en place un système de partage de la création de valeur pour ses employés au-delà des obligations légales

vs. **78%** en 2021

88/100 représente le score moyen pour l'Index d'égalité professionnelle H/F

vs. **83/100** en 2021

17% représente l'écart moyen non ajusté de rémunération H/F

vs. **17%** en 2021

7% représente le taux d'absentéisme moyen

vs. **8%** en 2021

24 représente la fréquence moyenne des accidents

vs. **27** en 2021

Source : Campagne ESG annuelle 2023 sur l'exercice 2022 via Greenscope

7.2. Performance ESG

Indicateurs clés du portefeuille consolidé Cerea 2022

RSE

91% des participations ont inscrit la RSE à l'agenda du conseil d'administration/de surveillance au moins une fois par an

87% des participations ont un responsable RSE dont **33%** à temps-plein

61% des sociétés ont défini une feuille de route RSE (ou en cours de définition)

30% des sociétés ont publié un rapport RSE

Gouvernance

27% représente le ratio de femmes dans les Comités de Direction

19% représente le taux moyen de membres indépendants dans les organes de gouvernance

65% des sociétés ont formalisé un Code éthique

Supply-Chain

52% des participations ont formalisé une politique d'approvisionnement responsable

26% des sociétés réalisent un audit de leurs fournisseurs sur des critères RSE

vs. **92%** en 2021

vs. **88%** en 2021

vs. **60%** en 2021

vs. **35%** en 2021

vs. **22%** en 2021

vs. **18%** en 2021

vs. **48%** en 2021

Politique
d'investissement
durable

Gouvernance
& moyens
internes
déployés

Prise en
compte des
critères de
durabilité

Stratégie
d'engagement

Stratégie climat
& biodiversité

Toxonomie
européenne &
combustibles
fossiles

Analyse de
l'impact des
investissements
de Cerea
Partners

Annexes

Source : Campagne ESG annuelle 2023 sur l'exercice 2022 via Greenscope

7.2. Performance ESG

Indicateurs clés du portefeuille par Fonds 2022

N°	Indicateur	Moyenne	CEREA CAPITAL II	CEREA CAPITAL III	CEREA MEZZANINE III	CEREA MEZZANINE IV	CEREA DETTE	CEREA DETTE II	CEREA DETTE III
	Classification SFDR		Article 6	Article 8	Article 6	Article 8	Article 6	Article 6	Article 8
	Nombre total de participations au 31.12.2022		7	1	12	9	8	25	11
	Taux de réponse		100%	100%	91,7%	100%	75%	80%	72,7%
1	Mesure des émissions de GEG <i>scope 3 inclus</i> (ou en cours)	70%	100%	100%	73%	56%	83%	60%	88%
2	Définition d'un plan de réduction de GES	17%	14%	n.c	18%	11%	33%	16%	n.c
3	Actions en faveur de la biodiversité	35%	57%	n.c	45%	11%	17%	26%	38%
4	Mise en place d'un système de partage de la valeur au-delà des obligations légales	80%	71%	100%	82%	78%	83%	84%	88%
5	Score moyen de l'index d'égalité professionnel H/F	88	92	n.c	87	86	84	83	84
6	Ecart salarial moyen non ajusté H/F	17%	17%	n.c	12%	10%	16%	19%	9%
7	Taux d'absentéisme	7%	9%	n.c	8%	9%	6%	6%	6%
8	Fréquence des accidents	24	23	n.c	23	30	15	29	29
9	Turnover	18%	28%	n.c	28%	21%	20%	17%	16%
10	Ratio de femmes dans les organes de gouvernance	16%	12%	n.c	16%	16%	10%	18%	15%
11	Membres indépendants dans les organes de gouvernance	19%	32%	n.c	12%	21%	4%	20%	2%
12	RSE à l'agenda du conseil d'administration	91%	100%	100%	90%	88%	67%	100%	100%
13	Formalisation d'un Code éthique	65%	71%	n.c	82%	56%	67%	68%	50%
14	Formalisation d'une politique d'approvisionnement durable	52%	57%	n.c	55%	44%	83%	63%	38%
15	Réalisation d'une cartographie des risques liés à sa Supply-Chain	28%	17%	n.c	50%	11%	60%	32%	n.c
16	Responsable et/ou référent RSE	87%	71%	100%	91%	89%	100%	84%	88%
17	Responsable RSE à temps-plein	33%	14%	0%	36%	11%	83%	32%	25%
18	Définition d'une feuille de route RSE (ou en cours)	61%	57%	100%	55%	56%	50%	58%	88%
19	Publication d'un Rapport RSE	30%	29%	0%	18%	11%	33%	42%	13%

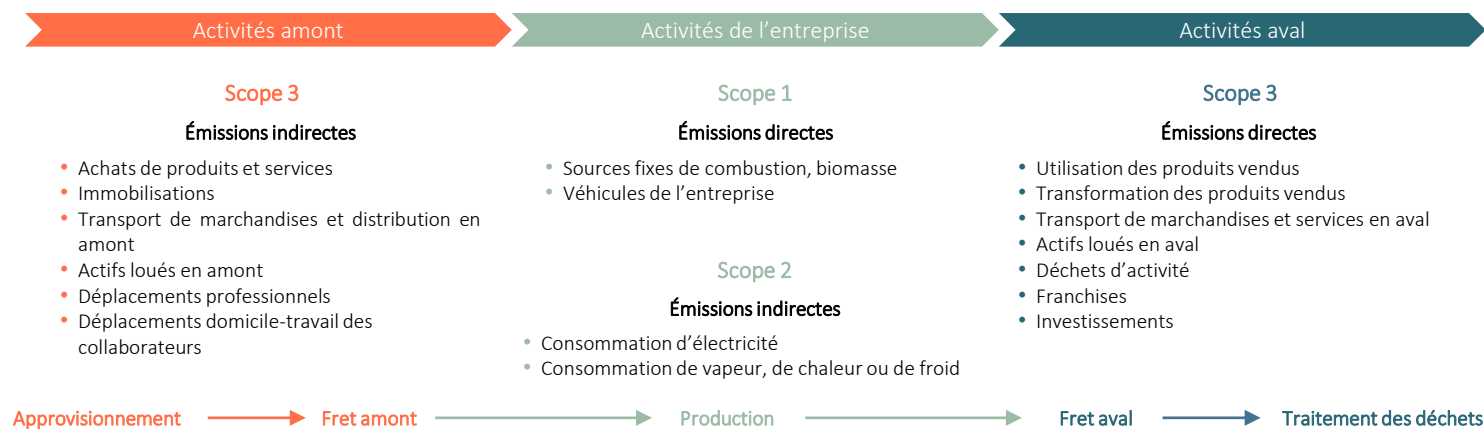
Source : Campagne ESG annuelle 2023 sur l'exercice 2022 via Greenscope

7.3. Empreinte carbone

Contexte

A. Périmètre

- Afin de s'aligner avec l'Accord de Paris, Cerea Partners a évalué l'empreinte carbone de la Société de Gestion des scopes 1, 2 et 3 en intégrant la catégorie 15 des émissions financées tel que défini par le GHG Protocol. Cette évaluation nous a permis d'identifier les pistes d'amélioration pour réduire notre impact, et, pour fixer un plan d'action de réduction des émissions chiffré aligné avec les objectifs internationaux.
- Disposer d'une bonne compréhension de l'empreinte carbone nécessite d'étudier l'intégralité des émissions de GES directes et indirectes

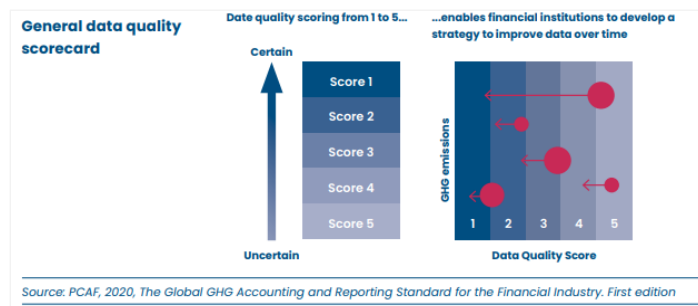


7.3. Empreinte carbone

Méthodologie

B. Principes PCAF - *Partnership for Carbon Accounting Financials*

- L'initiative PCAF - *Partnership for Carbon Accounting Financials* a élaboré la norme mondiale de comptabilité et de déclaration des gaz à effet de serre (GES) des prêts et des investissements pour le secteur financier permettant aux institutions financières de fixer des objectifs fondés sur la science et d'aligner leur portefeuille sur l'Accord de Paris.
- La norme PCAF a été examinée par le GHG Protocol et est conforme aux exigences énoncées dans la norme de comptabilité et de déclaration de la chaîne de valeur de l'entreprise du scope 3 pour la catégorie 15.
- Les institutions financières doivent comptabiliser toutes les émissions financées dans la catégorie 15 du champ d'application 3 -Investissement, telle que définie par le GHG Protocol.
- La méthode PCAF définit les clés d'attribution des émissions des entreprises en portefeuille et qualifie la qualité des données du score 1 (meilleure qualité) au score 5 (moins bonne qualité).
- La méthode PCAF distingue 3 options pour calculer les émissions financées par les actions et les obligations d'entreprises, en fonction des données d'émissions utilisées :
 - Option 1 : émissions déclarées
 - Option 2 : émissions basées sur l'activité physique
 - Option 3 : émissions basées sur l'activité économique



7.3. Empreinte carbone

Résultats

En 2022, Cerea Partners s'est engagé à évaluer l'empreinte carbone scopes 1, 2, 3 de ses portefeuilles Cerea Capital II, Cerea Mezzanine III et Cerea Dette II avec son prestataire de solution carbone. Les résultats de chaque empreinte carbone ont permis d'identifier les leviers décarbonation pour parvenir à des objectifs de réduction des émissions de leur activité.



Fonds Cerea Capital II
entreprises 7
Taille 225 M€

Secteur d'activité	Poste d'émissions les plus significatifs	Leviers de décarbonation	Score PCAF
Equipement	<ul style="list-style-type: none"> • Clients : 75% • Matières premières : 14% 	<ul style="list-style-type: none"> • Efficacité énergétique des machines • Analyse de cycle de vie des produits • Engagement auprès des fournisseurs stratégiques 	1
Equipement	<ul style="list-style-type: none"> • En cours de finalisation 	<ul style="list-style-type: none"> • En cours de finalisation 	1
Distribution	<ul style="list-style-type: none"> • Matériaux bruts : 65% • Transport de marchandises : 19% • Déchets : 14% 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du poids des emballages • Augmentation de la recyclabilité des matières • Sensibilisation des fournisseurs sur l'empreinte carbone des produits • Sélection de fournisseurs locaux pour favoriser une chaîne logistique raccourcie 	1

7.3. Empreinte carbone

Résultats



Fonds Cerea Capital II
 # entreprises 7
 Taille 225 M€

Secteur d'activité	Poste d'émissions les plus significatifs	Leviers de décarbonation	Score PCAF
Transformation alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> Matières premières : 80% Emballages des produits (production et fin de vie) : 11% 	<ul style="list-style-type: none"> Durabilité des approvisionnements Développement de projets de séquestration Ecoconception des emballages 	1
Transformation alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> Matières premières : 77% Transport de marchandises : 10% Emballages des produits (production et fin de vie) : 10% 	<ul style="list-style-type: none"> Durabilité des approvisionnements Développement de projets de séquestration 	1
Transformation alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> Matières premières : 40% Bâtiments : 22% Emballages des produits (production et fin de vie) : 20% 	<ul style="list-style-type: none"> Engagement auprès des fournisseurs sur l'empreinte carbone Optimisation de l'utilisation des chaudières à gaz Réduction de poids des packagings 	1
Packaging	<ul style="list-style-type: none"> Matières premières : 53% Fin de vie des produits : 28% Transport de marchandises : 11% 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la part de PET recyclé dans la fabrication des flacons Réduction de poids des produits 	2

7.4. Empreinte biodiversité

Contexte

- Dans le cadre de sa politique d'investissement, Cerea Partners a pour ambition de mener des actions en faveur de la biodiversité. Nous sommes conscients que l'érosion de la biodiversité entraîne des risques de pertes de services écosystémiques qui sont les contributions gratuites fournies par la nature (alimentation, eau, énergie, matériaux, ressources médicales, services de régulation de l'air, de l'eau, etc.) sur lesquels les entreprises s'appuient pour réaliser leurs activités. Ces risques impliquent en cascade des risques économiques et financiers conséquents pour les entreprises et les acteurs financiers.
- En 2023, nous avons conduit une première **mesure de l'empreinte biodiversité** des entreprises de notre portefeuille avec le soutien de Greenscope et Iceberg Data Lab, selon le principe de **double matérialité des risques biodiversité** :
 - du point de vue de la **dépendance** aux services écosystémiques
 - des **impacts** sur l'érosion de la biodiversité
- Bien que les risques et les impacts soient réels, la mesure et les indicateurs de dépendance et d'impact des entreprises vis-à-vis de la biodiversité se structurent progressivement avec des méthodologies encore en cours de construction qui commencent à être utilisées par les entreprises et les acteurs financiers.



7.4. Empreinte biodiversité

Méthodologie ENCORE - *Exploring Natural Capital Opportunities, Risks & Exposure*

■ Analyse des dépendances aux services écosystémiques

- Nous avons utilisé l'outil ENCORE - *Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure*, développé par la Natural Capital Finance Alliance en collaboration avec l'UNEP-WCMC - *UN Environment Programme World Conservation Monitoring Centre*, pour analyser les dépendances à la biodiversité qui répertorie 21 services écosystémiques sur lesquels les entreprises s'appuient pour réaliser leurs activités, et nous permet de calculer des scores de dépendance pour 47 entreprises du portefeuille.
- Cette première analyse qualitative de la dépendance nous permet d'estimer l'exposition de notre portefeuille en cas de perturbation et raréfaction des écosystèmes et de comprendre plus finement quelles entreprises de notre portefeuille ont des activités fortement liées à la fourniture d'un ou plusieurs services écosystémiques.

■ Périmètre de l'étude

21 services écosystémiques

47 entreprises

7 Fonds *

SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES ANALYSÉS		
Stabilisation et maîtrise des taux d'érosion	Dilution par l'atmosphère et les écosystèmes	Amortissement et atténuation des mouvements de masse
Bioremédiation	Fibres et autres matériaux	Lutte contre les maladies
Protection contre les inondations et les tempêtes	Filtrage	Régulation des paramètres chimiques de l'eau
Eaux souterraines	Limitation des impacts sensoriels	Maintien des habitats nourriciers
Régulation du climat	Maintien du cycle hydrologique et des flux d'eau	Pollinisation
Eaux de surface	Lutte contre les ravageurs et les parasites	Travail d'origine animale
Ventilation	Qualité des sols	Ressources d'origine végétale et animale

* Périmètre couvert : CC II, CC III, CM III, CM IV, CD II, CD III

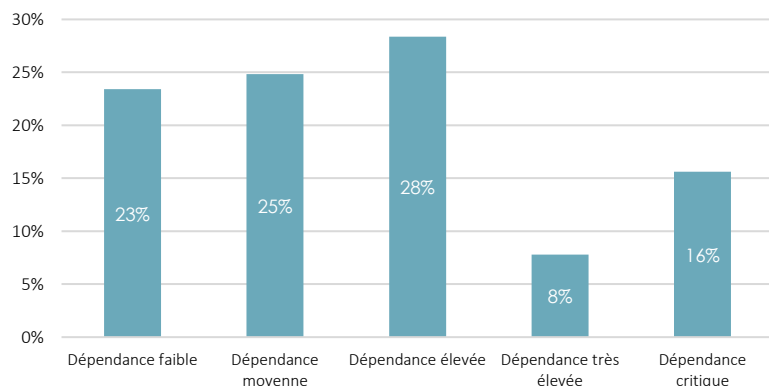
Source : Méthodologie ENCORE

7.4. Empreinte biodiversité

Résultats de l'analyse des dépendances aux services écosystémiques du portefeuille Cerea Partners*

Répartition des sociétés par niveau de dépendance aux services écosystémiques et interprétation

Répartition des sociétés par niveau de dépendance aux services écosystémiques



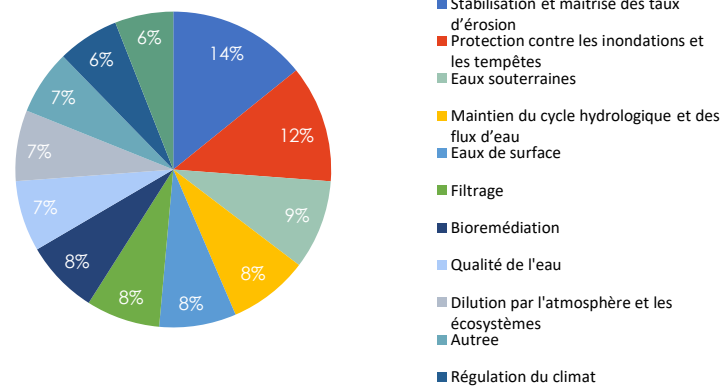
16% des dépendances au sein de notre portefeuille sont considérées comme critiques, ce qui signifie que certains services écosystémiques sont essentiels et irremplaçables pour les processus de production de nos participations.

Dans le cas de Cerea Partners, la plupart des entreprises appartiennent au secteur agroalimentaire, qui présente une forte dépendance à la biodiversité et aux services écosystémiques. En effet, les processus de production du secteur sont étroitement liés à la stabilisation et à la maîtrise des taux d'érosion, à la protection contre les inondations et les tempêtes, ainsi qu'à la gestion des eaux souterraines et de surface. Ces éléments sont indispensables pour assurer le bon fonctionnement des activités agroalimentaires.

* Périmètre couvert : CC II, CC III, CM III, CM IV, CD II, CD III

Répartition des dépendances des entreprises par services écosystémiques et interprétation

Répartition des dépendances des entreprises par services écosystémiques



Les entreprises du portefeuille de Cerea Partners sont principalement dépendantes des services écosystémiques suivants :

- la stabilisation et la maîtrise des taux d'érosion (14%)
- la bioremédiation (12%)
- la protection contre les inondations et les tempêtes (9%)
- la régulation du climat (8%)

Cette analyse va nous permettre dans un second temps de déployer les plans d'actions nécessaires pour répondre aux enjeux identifiés de dépendances des entreprises vis-à-vis de la biodiversité

Source : Méthodologie ENCORE

7.4. Empreinte biodiversité

Méthodologie CBF – Corporate Biodiversity Footprint

Analyse des impacts sur l'érosion de la biodiversité et la métrique MSA pour quantifier l'impact sur la biodiversité

- A la différence de l'approche qualitative retenue pour la mesure de la dépendance des entreprises aux services écosystémiques, nous avons évalué l'impact des entreprises sur la biodiversité de manière quantitative et agrégée au niveau du portefeuille.
- La méthodologie retenue par Cerea Partners est celle du Corporate Biodiversity Footprint (CBF), une approche de l'empreinte exprimée en $\text{Km}^2 \cdot \text{MSA}$ - Mean Species Abundance, « l'abondance moyenne des espèces » : il s'agit d'une mesure de la biodiversité qui exprime l'abondance relative moyenne des espèces indigènes dans un écosystème par rapport à leur abondance dans un écosystème non perturbé par les activités et les pressions humaines. Cela correspond à l'impact négatif (l'empreinte) sur la biodiversité, c'est-à-dire la différence entre un état initial et un état final de la biodiversité. Ainsi, un MSA de -10 Km^2 indiquerait une destruction de 10 Km^2 d'écosystème vierge intact (forêt primaire).
- La méthodologie consiste à traduire toutes les pressions par des fonctions de dommages pression-impact basées sur le modèle GLOBIO en une même unité d'impact sur la biodiversité, qui est le $\text{Km}^2 \cdot \text{MSA}$.
- Pour chacune des pressions environnementales, la méthodologie tient compte de l'impact direct généré pendant l'année de mesure (année N) mais aussi de l'impact qui sera généré les années suivantes.
- Grâce à cette méthodologie, nous avons une mesure de l'empreinte annuelle sur la biodiversité de notre portefeuille non coté.



Prise en compte des pressions exercées par les activités de l'entreprise

- Le CBF modélise l'impact des entreprises sur la biodiversité à travers quatre principales pressions environnementales sur les espèces et les habitats :
 - **L'usage des terres** : avec l'occupation, la transformation, l'augmentation, l'empiètement et la fragmentation des sols
 - **Le changement climatique** dû aux émissions de gaz à effet de serre (GES)
 - **La pollution atmosphérique** : perturbation des écosystèmes due à l'eutrophisation et à l'acidification terrestres (émissions d'azote et de soufre respectivement)
 - **La pollution de l'eau** : écotoxicité des eaux douces avec la libération de composés toxiques dans l'environnement et l'enchevêtrement de matières plastiques.
- Ces pressions sont calculées tout au long de la chaîne de valeur de l'entreprise, en évaluant ses processus, ses produits et ses chaînes d'approvisionnement. Toutes les pressions sont regroupées dans les scopes 1, 2 et 3 conformément aux définitions du GHG Protocol :
 - **Le scope 1** concerne tous les impacts des opérations directes de l'organisation ;
 - **Le scope 2** concerne tous les impacts liés aux achats d'énergies ;
 - **Le scope 3** concerne tous les impacts indirects issus de la chaîne de valeur, amont (achats hors énergie) et aval (utilisation et fin de vie des produits).

Source : Méthodologie du CBF Iceberg Data Lab

7.4. Empreinte biodiversité

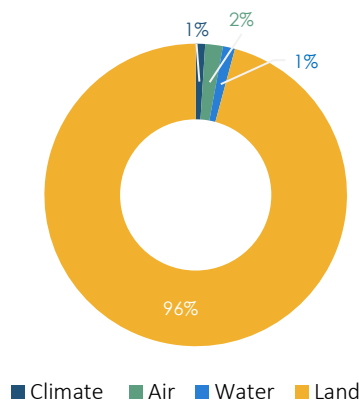
Résultats de l'analyse des impacts potentiels sur l'érosion de la biodiversité du portefeuille Cerea Partners*

Contributions relatives à l'empreinte biodiversité

- Afin de mieux comprendre l'origine de l'impact biodiversité de ses portefeuilles, Cerea Partners présente une mesure de la contribution de chacun de ces trois scopes du CBF ainsi que de chacune des quatre pressions environnementales à son indicateur d'empreinte biodiversité.
- Le scope 3 (> 98% du score), et plus particulièrement le scope 3 amont représentent ainsi une grande part de l'empreinte calculée. La principale pression naturelle responsable de l'impact biodiversité est l'utilisation des terres (96%).

Répartition de l'impact en fonction des pressions sur la biodiversité

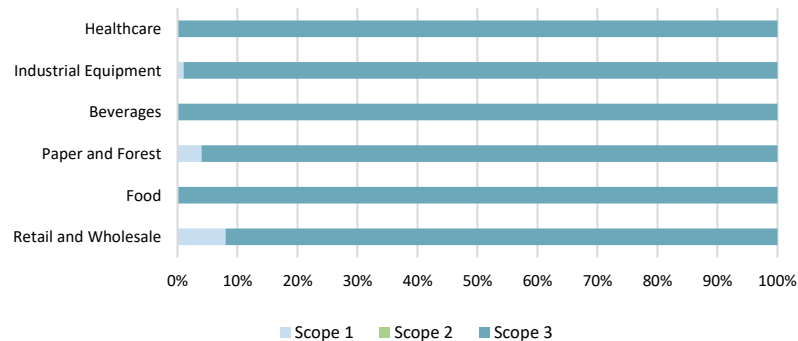
Total	-1,74k	km2.MSA
Changement climatique	-17,55	km2.MSA
Utilisation des sols	-1,68k	km2.MSA
Pollution de l'air	-34,24	km2.MSA
Pollution de l'eau	-10,35	km2.MSA



Répartition de l'impact par scope

Total	-1,74k	km2.MSA
Scope 1	-7,02	km2.MSA
Scope 2	-0,24	km2.MSA
Scope 3	-1,73k	km2.MSA

Répartition de l'impact des secteurs du portefeuille par scope



* Périmètre couvert : CC II, CC III, CM III, CM IV, CD II, CD III

Source : Iceberg Data Lab

Table de correspondance Article 29 LEC (1/3)

Annexe E - Table de correspondance avec les dispositions de l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier incluant les éventuels plans d'amélioration visés au 9° du III de l'article D. 533-16-1 du CMF

1° : Démarche générale de l'entité

a) Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement	P.6, 11, 13-15
b) Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte	P.13
c) Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR) (respectivement, produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales et produits qui ont pour objectif l'investissement durable)	P.7
d) Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci, en cohérence avec le d) <u>du 2</u> de l'article 4 du Règlement Disclosure (SFDR)	P.8-9

2° : Moyens internes déployés par l'entité

a) Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité. La description inclut tout ou partie des incitateurs : part, en pourcentage, des équivalents temps plein correspondants; part, en pourcentage, et montant, en euros, des budgets consacrés aux données ESG; montant des investissements dans la recherche; recours à des prestataires externes et fournisseurs de données	P.10
b) Actions menées en vue de renforcement des capacités internes de l'entité. La description inclut tout ou partie des informations relatives aux formations, à la stratégie de communication, au développement de produits financiers et services associés à ces actions	P.12

3° : Démarche de prise en comptes des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

a) Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction, en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères ESG dans la politique et la stratégie d'investissement de l'entité et des entités que ce dernier contrôle le cas échéant. L'information peut notamment porter sur le niveau de supervision et le processus associé, la restitution des résultats, et les compétences	P.10
b) Inclusion, conformément à l'article 5 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité, comprenant des précisions sur les critères d'adossesment de la politique de rémunération à des indicateurs de performance	P.16
c) Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité	P.10

4° : Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

a) Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement	P.17
b) Présentation de la politique de vote et bilan	n.a.
c) Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie	P.18-19
d) Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	n.a.
e) Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel	n.a.

Politique d'investissement durable

Gouvernance & moyens internes déployés

Prise en compte des critères de durabilité

Stratégie d'engagement

Stratégie climat & biodiversité

Taxonomie européenne & combustibles fossiles

Analyse de l'impact des investissements de Cerec Partners

Annexes

Table de correspondance Article 29 LEC (2/3)

Annexe E - Table de correspondance avec les dispositions de l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier incluant les éventuels plans d'amélioration visés au 9° du III de l'article D. 533-16-1 du CMF

5° : Taxonomie européenne et combustibles fossiles

- | | |
|---|------|
| a) Part des encours concernant les activités en conformité avec les critères d'examen technique définis au sein des actes délégués relatifs aux articles 10 à 15 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088, conformément à l'acte délégué adopté en vertu de l'article 8 de ce règlement | P.23 |
| b) Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 du Règlement Disclosure (SFDR) | P.23 |

6° : Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement (en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du Règlement Disclosure - SFDR)

- | | |
|--|----------------|
| a) Un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050. La révision de cet objectif doit s'effectuer au plus tard cinq ans avant son échéance. L'objectif comprend les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en valeur absolue ou valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence. Il peut être exprimé par la mesure de l'augmentation de température implicite ou par le volume d'émissions de gaz à effet de serre | P.20-22, 37-38 |
| b) Lorsque l'entité utilise une méthodologie interne, des éléments sur celle-ci pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone | P.20-22, 37-38 |
| c) Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie | P.20-22, 37-38 |
| d) Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur | P.20-22, 37-38 |
| e) Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement, et notamment la complémentarité entre la méthodologie d'évaluation retenue et les autres indicateurs sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance utilisés plus largement dans la stratégie d'investissement | P.20-22, 37-38 |
| f) Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et politique mise en place en vue d'une sortie progressive du charbon et hydrocarbures non-conventionnels en précisant le calendrier de sortie retenu et la part des encours totaux gérés ou détenus par l'entité couverte par ces politiques | P.20-22, 37-38 |
| g) Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus | P.20-22, 37-38 |
| h) La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus | P.20-22, 37-38 |

Table de correspondance Article 29 LEC (3/3)

Annexe E - Table de correspondance avec les dispositions de l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier incluant les éventuels plans d'amélioration visés au 9° du III de l'article D. 533-16-1 du CMF

7° : Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenue, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants

a) Mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée en 1992	P. 22
b) Analyse de contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques	P.41-45
c) La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité	P.45

9° Publication d'un plan d'amélioration continue dans le cas où l'entité ne publie pas certaines des informations mentionnées aux 1° à 8° bis

Présentation du plan d'amélioration continue dans le cas où l'entité ne publie pas certaines des informations mentionnées aux 1° à 8° bis	P.20-22, 37-38
---	----------------

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble de nos participations qui ont contribué à notre Campagne ESG annuelle 2022. Comme chaque année, leur contribution nous est très précieuse.





2Ter rue du Château
92200 Neuilly s/Seine - France
Tel : +33 (0)1 83 75 16 00
www.cerea.com

Linked  CereaPartners